

## Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame le maire, Isabelle JALLAIS GUILLET.		
Numéro de délibération : <b>2026-51</b>	Objet : désignation du correspondant défense	
Date de la convocation : 24/04/2026		
Nombre de conseillers en exercice : 23		
Secrétaire de séance : Sylvie NIEDERER, conseillère municipale		
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal		
MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Florence PEARON		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Pascal NOURRISSON		
Corinne RENARD FAVRON		
Thierry SOURIAU		
Hervé LELIEVRE		
Sylvie NIEDERER		
Pierre LEVAVASSEUR		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Angélique COUSIN		
Sonia DANGLE		
Jérôme ANTIER		
Christine MATTON		
Frédéric WEINLING		
Matthieu LACOTTE		
Caroline MOREAU		
Ismaël DELERAY		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		

Créé en 2001, par le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, le correspondant-défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Chaque commune doit désigner un correspondant-défense parmi les membres du conseil municipal ; aucune règle précise n'a été édictée pour procéder à cette nomination.

Cependant, Madame le maire rappelle l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales qui stipule qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. Néanmoins, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode scrutin.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de ne pas procéder à la nomination du correspondant défense au scrutin secret et de désigner pour toute la durée du mandat :**

- **Pierre LEVAVASSEUR, conseiller municipal.**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le <b>04/05/2026</b> Publié le <b>04/05/2026</b> Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.
---

**SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,**  
**Le 30/04/2026**  
**La secrétaire de séance**  
**Sylvie NIEDERER**

*S. Niederer*

**Madame le maire,**  
**Isabelle JALLAIS GUILLET**



*Isabelle Jallais Guillet*

Accusé de réception en préfecture  
041-214102121-20260504-DEL2026-51-DE  
Date de réception préfecture : 04/05/2026